

& différé à se mettre en Mer jusqu'à un tems plus favorable. Trois gros Bâtimens Algeriens qui avoient croisé sur les Côtes de *Portugal*, sont revenus ici après avoir couru grand risque d'être pris par lesdits Vaisseaux qui leur ont donné la chasse depuis la hauteur d'*Oran* jusqu'à la vûe d'*Alger*, un de ces Pirates nommé le Cheval blanc ayant même perdu son timon. On ne comptoit plus au commencement de Mars que trois de ces Corsaires en Mer, pour lesquels on craignoit beaucoup. Les prises qui ont été faites depuis environ trois mois sont peu considerables, ne consistans qu'en un Bâtiment Espagnol, trois Barques Italiennes, & un Vaisseau Marchand Hollandois qui alloit de *Fayo* à *Amsterdam*, & qui a été vendu à *Gibraltar*.

IX. *Portugal*. Les conditions arrêtées par les Directeurs & Intereffez de la Compagnie nouvellement érigée par le Roi, pour faire le Commerce de Negres dans l'Isle de *Corisco* en *Guinée*, sur le pied de l'Octroi qui leur a été accordé par S. M., ont été rendues publiques, & contiennent 12. Articles principaux, dont voici la substance. Nous fimes mention le mois dernier de cet établissement.

I. Qu'en vertu dudit Octroi le Directeur Jean Dansaint sera Commandant dans l'Isle de *Corisco* & de la Côte circonvoisine, & aura aussi la Direction des Troupes & du Commerce de la Compagnie, tant dans cette Isle que sur la Côte de *Guinée* & dans l'*Amerique*; & qu'en cas d'absence, il pourra confier cette Direction à qui il vouldra, moyenant l'aprobation du Roi & de la plûpart des Directeurs.

2. Que ces Directeurs pourront choisir quatre personnes ou davantage, du consentement du
Com-